

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STUDIO BDMP- SEPT 2018

1-Application des conditions générales : Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre SARL BIEN DANS MA PEAU (BDMP) et le client. Le fait de souscrire à une offre de la SARL BDMP implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document à caractère commercial.

2-Souscription et Validation de votre offre : Afin de valider votre souscription aux offres de la SARL Bien dans ma peau, vous devrez nous transmettre les données nécessaires au traitement de votre souscription. Vous garantissez que l'ensemble des informations que vous serez amené à fournir au cours de l'inscription, et ce, y compris les informations relatives au moyen de paiement que vous utilisez, sont exactes et véridiques. Vous devrez ensuite signer le présent contrat.

3-Modalités : Les heures d'ouverture du Studio Coaching Sportif sont affichées à l'entrée (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-20h et le samedi 9h-12h). Le Studio pourra être fermé pour congés annuels jusqu'à 5 semaines par an, dans ce cas, l'ensemble des offres sera prolongé de la durée effective de fermeture. Le Studio pourra également être fermé les jours fériés et ponts. Toutes les modalités de fermeture seront transmises aux clients 1 mois à l'avance par voie d'affichage. En cas de fermeture temporaire du Studio pour des raisons de sécurité ou de travaux d'amélioration inférieure à une durée de 8 jours, les offres ne seront pas prorogées d'autant.

4-Facturation et règlement : Pour les formules en carte prépayée « **Accès studio** » et « **Coaching studio** » : règlement intégral lors de la première séance ou d'un règlement en 2 ou 3 fois sans frais (après accord de la SARL Bien dans ma peau) au moyen de 2 ou 3 chèques remis lors de la première séance et encaissés selon un échéancier mensuel. Modes de paiement acceptés : virements, espèces ou chèques à l'ordre de SARL Bien dans ma peau. Toute formule commencée sera non remboursable, que ce soit en tout ou en partie (sauf cas particuliers prévu au point 10.). De même, le fait de ne pas l'utiliser momentanément ou définitivement ne vous donne droit à aucun remboursement.

Pour les abonnements : Au jour de la signature du présent contrat, l'abonné réglera la cotisation de la première période mensuel par le mode de paiement de son choix. Le paiement de la cotisation mensuelle s'effectuera ensuite uniquement par prélèvement automatique chaque 10 du mois. En cas de changement de domiciliation bancaire (changement d'agence ou de compte), l'adhérent doit remplir une nouvelle demande de prélèvement et remettre un nouveau relevé d'identité bancaire à la SARL BDMP. L'adhérent doit informer le club impérativement 3 semaines avant la date de prélèvement afin que celui-ci puisse être effectué et pour éviter les frais d'impayés.

5-Réalisation des séances :

Formule « Coaching studio » : prendre rendez-vous auprès de vos coaches sportifs.

Formule « accès studio » : L'accès libre au plateau musculation se réalise sans réservation dans les plages horaires citées au point 3. L'accès aux **cours collectifs** s'effectue sur inscription via l'application DECIPLUS (toutes les modalités de fonctionnements sont expliqués sur notre site www.bdmp-oiry menu « Mon compte »). Une séance d'essai pour les cours collectifs **ou** un bilan pour la remise en forme est systématiquement offert. Au cas où plusieurs personnes utilisent la même carte (cadre familial) une seule séance d'essai ou un seul bilan est offert par carte ou abonnement : le bilan ou la séance d'essai des

autres membres de la famille seront décomptés sur la carte. Un seul accès sera décompté pour toute entrée quel que soit la durée et les activités effectuées (cardio training +/- musculation +/- cours collectifs) sauf pour les « cours collectifs » : un accès pour chaque cours effectué sera décompté.

6-Annulation des séances : Toute séance réservée annulée moins de 2 heures à l'avance sera considérée comme due et sera donc décomptée des forfaits.

7-Documents à fournir : Toute personne désirant adhérer au Studio BDMP Oiry devra justifier de sa majorité ou d'une autorisation parentale pour les mineurs. En outre l'adhérent ou les représentants légaux de l'adhérent sont informés que la contre-indication à la pratique d'un sport peut avoir des conséquences graves pour la santé, que dans ces conditions il est demandé à chaque adhérent de procéder sous son entière responsabilité à une visite médicale préalablement à la pratique de toute activité au sein du centre sportif et de nous fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du fitness et/ou de la musculation de moins d'un an. Toute personne se voyant opposer par son médecin une contre-indication médicale ne pourra adhérer. L'adhérent s'engage à renouveler cette visite médicale chaque année tant qu'il souhaite être adhérent au Studio BDMP Oiry. L'adhérent assumerait seul les conséquences du défaut de visite médicale préalable et ne pourrait en aucun cas engager la responsabilité du Studio Coaching Sportif BDMP en cas d'incident. Le client devra également informer, sans délai, la SARL Bien dans ma peau de tout changement dans sa situation de santé qui le rendrait inapte à la pratique envisagée. La SARL Bien dans ma peau est soumis au secret professionnel, aucune des informations personnelles fournies ne seront divulguées.

8-Durée de validité des offres : Les durées de validité s'entendent à compter de la date de signature.

Les suivis avec coach diplômé : Forfait 1h00 valable 3 mois. Forfait 10h00 valable 1 an. Forfait 24h00 valable 1 an ou 3 mois selon formule. Forfait 50h00 valable 6 mois.

En cas de non utilisation des heures de coaching dans la durée impartie, celles – ci seront perdues :

Les formules « Accès au Studio » : Pour la carte 10 séances, la durée de validité est de 3 mois ; pour la carte 20 séances la durée de validité est de 6 mois ; pour la carte 50 séances la durée de validité est de 1 an, 6 mois ou 3 mois selon la formule choisie. Pour la carte 10 cours collectifs, la durée de validité est de 3 mois.

En cas de non utilisation des accès dans la durée impartie, et afin d'éviter la perte de ces derniers, il vous sera proposé de verser une somme complémentaire, dans un délai d'une semaine après la fin de la formule : pour la formule 10 accès valable 3 mois une prolongation de 3 mois à 50,00 € portant l'offre à 6 mois; pour la formule 20 accès valable 6 mois une prolongation de 3 mois à 50,00 € portant l'offre à 9 mois ; pour la formule 50 accès valable 1 an une prolongation de 3 mois à 50,00 € portant l'offre à 1 an et 3 mois ; pour la formule 50 accès valable 6 mois une prolongation de 3 mois à 50,00 € portant l'offre à 9 mois ; pour la formule 50 accès valable 3 mois une prolongation de 3 mois à 50,00 € portant l'offre à 6 mois. Aucun remboursement des accès non utilisés ne sera effectué sauf cas prévus au point 10.

Abonnements « Accès illimité » et « Cours collectifs » : Le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une période minimale d'engagement (1 mois, 6 mois ou 12 mois selon la formule) tacitement reconductible. A l'issue de cette période, l'adhérent

a la faculté de résilier le contrat à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de deux mois. Ce délai court à compter de la réception d'une lettre de résiliation envoyée en recommandé avec avis de réception ou remise en main contre décharge. Pendant le préavis, les cotisations sont dues et prélevées aux dates définies lors de l'adhésion.

9- Assurance : La SARL BDMP est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des enseignants. La responsabilité de la SARL BDMP ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux ou personnels doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'adhérent auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures. Ne pas laisser d'objet de valeur dans les casiers. La direction ne pourra prendre en compte aucun préjudice si le client n'a pas signalé sa présence dans le club en présentant son badge à son arrivée.

10-Résiliation : Si l'adhérent n'utilisait pas la formule souscrite pour toute raison n'engageant pas la responsabilité de la SARL BDMP, il ne pourrait prétendre à aucun remboursement, ni à aucune prorogation d'abonnement. La SARL BDMP se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou de résilier définitivement votre offre avec effet immédiat, en cas : d'impossibilité de procéder à l'encaissement des sommes dues au titre de la formule souscrite ; d'impossibilité de procéder à l'authentification ou à la vérification des informations fournies au moment de votre inscription ; d'attitude ou le comportement présente un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres adhérents ; de manquement à quelque obligation vous incombant au titre des présentes Conditions Générales de vente. Dans ce cas, vous perdrez accès à vos offres souscrites et il ne vous sera accordé aucun remboursement des droits d'entrée, que ce soit en tout ou en partie. Le client, sous présentation de justificatifs, peut résilier son contrat de souscription pour les motifs suivants : maladie, accident, mutation professionnelle, rendant impossible la poursuite du forfait souscrit. La résiliation se fera sans aucun déboursé de sa part. Si l'intégralité du forfait a été réglée, les sommes correspondantes à la durée du forfait restant à courir vous seront remboursées. Dans le cas de la formule abonnement « accès illimité », la durée d'absence de l'adhérent pourra faire l'objet, au cas par cas, d'une prorogation de son abonnement mais à aucun remboursement. En cas de résiliation anticipé en dehors des motifs valables cités ci-dessus, il vous sera demandé de régler des frais de résiliation à l'issue des deux mois de préavis. Le montant de ces frais s'élève au nombre de mois restants jusqu'à la fin de la période d'engagement multiplié par la moitié des mensualités normalement versées. En cas de maladie, l'adhérent est tenu de fournir un certificat médical au début de son absence. Tout certificat établi après la durée d'absence de l'adhérent ne pourra donner lieu à aucune prorogation, ni remboursement.

11-Tenue sportive exigée et respect d'autrui : Afin de respecter le bien-être d'autrui, il est nécessaire de se vêtir convenablement : utiliser des chaussures de sports et une tenue de sport propres (pas de vêtements de ville pour des raisons de sécurité) et une serviette pour les appareils. De plus, les locaux doivent être maintenus dans un état de propreté, avec rangement du matériel utilisé à la fin de chaque exercice (des produits et du matériel de nettoyage sont mis à la disposition dans la salle). Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble des locaux. Les enfants non pratiquants sont tolérés. Ils demeurent sous

l'entière responsabilité d'un accompagnant majeure et responsable. Il est interdit de pénétrer dans les enceintes privées et les abris agricoles dans la cour extérieure. En cas d'incident, la responsabilité de la SARL BDMP ne serait être engagée.

12-Sécurisation et protection de vos données personnelles : Les informations bancaires que vous aurez été amené à fournir seront utilisées aux seules et uniques fins de procéder au traitement et règlement de votre souscription. Les transactions sont effectuées selon les normes de sécurité du secteur bancaire. Les autres informations que vous aurez été amené à fournir à l'occasion de la souscription de votre offre pourront être utilisées aux seules fins exclusives de gestion de votre dossier et de propositions commerciales de la SARL Bien dans ma peau. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Pour cela il vous suffit de nous le faire savoir lors d'un rendez-vous ou par courrier à adresser au 27 rue Appert Raulin 51530 Oiry. Des vidéos et photos du studio et de ses adhérents en activité sont prises régulièrement et pourront être mises en ligne sur le site internet et/ou sur nos réseaux sociaux professionnels. En signant ce présent contrat, vous acceptez la diffusion de votre image. Merci de nous informer si vous ne souhaitez pas que votre image soit diffusée. Aucune autre exploitation que les sus mentionnés ne sera faite de ces photos et vidéos par la SARL BDMP, conformément au respect du droit à l'image.

13-Responsabilité : L'utilisation de votre offre est strictement personnelle et ne pourra être ni prêtée ou échangée sous peine de résiliation. Exception faite du cadre familial, la « famille » étant entendue au sens parent et enfant vivant sous le même toit.

14-Modification des présentes conditions générales de vente : La SARL Bien dans ma peau a toute latitude pour modifier les présentes conditions à tout moment. Les avenants vous seront communiqués lors de votre accès au centre, ou par tout autre mode de communication afin que vous puissiez les valider. En cas de refus d'acceptation des nouvelles conditions de votre part, le contrat de souscription devient caduc et les sommes correspondantes à la durée du forfait restant à courir vous seront remboursées.

15-Validité des présentes conditions générales de vente : Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de vente est jugée invalide ou non exécutoire, elle sera supprimée et les autres dispositions seront exécutées. Le fait, pour Bien dans ma peau, de ne pas faire valoir les droits issus de l'inexécution, par vous ou par d'autres, des présentes Conditions ne constitue pas une renonciation à le faire pour des inexécutions ultérieures ou similaires. Vous ne pouvez céder ou transférer vos droits en vertu de votre abonnement, et toute tentative dans ce sens serait nulle.

18-Compétence : Le présent contrat est soumis au droit français, et tout litige relatif à son exécution sera porté le cas échéant, devant le Tribunal de Commerce compétent.

Je déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente